

Programme de la conférence

« La Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) »

Intervenants : Messieurs TOURE et GBAE (DGBF)

Introduction : la nouvelle architecture du dispositif de gestion des finances publiques

- Lois organiques portant respectivement Code de transparence et Lois de finances, en date du 5 juin 2014
- Décrets d'application en date du 9 juillet 2014.

1/ Les objectifs et ambitions de la réforme

- Intégration des standards internationaux et meilleure comparabilité
- Amélioration de l'efficacité de l'action publique et de l'information des citoyens.

2/ Les principales innovations

- La gestion axée sur les résultats
- Les notions de programmes, dotations, objectifs et indicateurs
- Le principe de sincérité
- La fongibilité des crédits
- L'introduction de la pluri-annualité.

3/ Le nouveau rôle des acteurs de la gestion des finances publiques

- La déconcentration du pouvoir d'ordonnateur principal
- L'émergence d'un nouvel acteur : le responsable de programme
- La rénovation du contrôle financier
- Le développement du contrôle interne et du contrôle de gestion
- Les nouvelles responsabilités des acteurs

4/ L'accroissement du rôle du Parlement et de la Cour des Comptes

- Un Parlement au rôle renforcé notamment par l'introduction d'un débat d'orientation budgétaire et un changement des modalités de vote du budget
- Une Cour des Comptes dotée de nouvelles missions en matière de contrôle de gestion et d'évaluation des politiques publiques.

Conclusion : le calendrier de mise en œuvre.